



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^{ème} séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

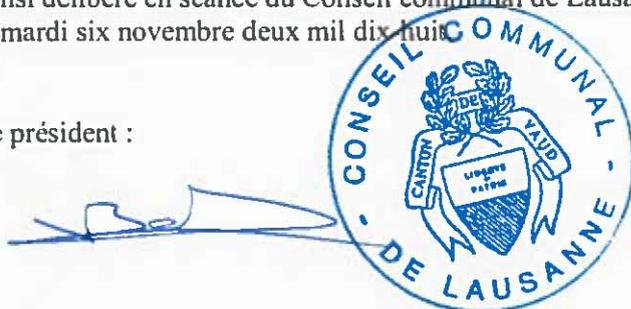
- vu le rapport-préavis N° 2017/32 de la Municipalité, du 24 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique "live" est la bienvenue ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six novembre deux mil dix huit

Le président :



Le secrétaire :